

CONTRÔLES ETABLISSEMENTS + INSPECTIONS 2010

Établissements	Types de contrôle	Référentiels
Commerce de détail	Audit	HACCP
Distributeur et transporteur	Inspection	Directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard
Fabricant et conditionneur	Vérification	Etiquetage
Fabricant vendant	Suivi	GMP
Importateur	Identification	Hygiène 183/2005 = Règlement (CE) n° 183/2005 du Parlement européen et du Conseil du 12 janvier 2005 établissant des exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux
Prestataire de service		Hygiène 852 = Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
Production primaire		Hygiène 853 = Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
		Identification 1-2 = Règlement grand-ducal du 22 avril 1999 portant mesures d'application du règlement (CE) n° 820/97 du Conseil du 21 avril 1997 en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des bovins.
		Règlement (CE) 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 du Conseil. Règlement (CE) 911/2004 de la Commission du 29 avril 2004 portant dispositions d'exécution du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les marques auriculaires, les passeports et les registres d'exploitation. Règlement (CE) n° 499/2004 de la Commission du 17 mars 2004 modifiant le règlement (CE) n° 1082/2003 en ce qui concerne le délai et le modèle applicables pour la transmission des informations dans le secteur de la viande bovine
		Identification 3 = Règlement grand-ducal du 30 avril 2004 concernant l'identification et l'enregistrement des porcelets
		Identification 4 = Règlement (CE) 911/2004, de la Commission du 29 avril 2004 portant dispositions d'exécution du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les marques auriculaires, les passeports et les registres d'exploitation
		Laboratoire interne
		Matériaux en contact
		Pac 1 PIF = Déc. 2001/812/CE équipement des PIF
		Pac 1 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 14 avril 2000 concernant la protection des animaux dans les élevages, Loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux, 2000/50/EC: Décision de la Commission du 17 décembre 1999 concernant les exigences minimales pour l'inspection des exploitations d'élevage
		Pac 2 PIF = Reg gr-dc du 6 août 99 contrôles vét pour produits en prov des pays tiers introduits au GD Lux / Dir. 97/778/CE contrôles produits d'origine animale
		Pac 2 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux 07/07/1998 modifiant le 04/02/1994, 97/182/EC: Décision de la Commission du 24 février 1997 modifiant l'annexe de la directive 91/629/CEE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux
		Pac 3 PIF = Reg gr-dc du 10 fév 93 contrôles vét pour animaux en prov des pays tiers introduits dans la Com / Dir. 91/496/CE contrôle animaux vivants
		Pac 3 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 17 mars 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs
		Pac 4 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 28 janvier 2002 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses, Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande
		Pac 5 prot. et bien-être = Règlement grand-ducal du 14 avril 2000 concernant la protection des animaux dans les élevages, Loi du 15 mars 1983 ayant pour objet d'assurer la protection de la vie et le bien-être des animaux, 2000/50/EC: Décision de la Commission du 17 décembre 1999 concernant les exigences minimales pour l'inspection des exploitations d'élevage
		Règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 du Conseil
		Règlement (CE) n° 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine
		Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus
		Règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil, du 24 juin 1991, concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires
		Hygiène de base 2009 et 2010 852 = Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
		Hygiène stands mobiles 852 sites mobiles + règlement gd 1988

Responsabilité	Classification		Définition des contrôles		Nombre total d'établissements	Planification 2011	Suivi des Contrôles 2010		Conformité 2010	Commentaires/ précisions 2010
	Catégorie	Type d'établissement	Type de contrôle	Référentiel			Nbr provisoire de contrôles prévus	Nbr. de contrôles prévus		
	Production primaire									
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. bovins adultes+ovins+caprins	Inspection protection et bien-être	Pac 1 prot. et bien-être	1569	29	33	75+5+3	cf rapport conformément Déc 2006/778	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. bovins et veaux+ovins+caprins +cervidés	Identification	Pac 1-2 identification	1569	54	33	57+7+3+1		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. Veaux	Inspection protection et bien-être	Pac 2 prot. et bien-être	1569	/	33	52-1	cf rapport conformément Déc 2006/778	Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. Porcs	Inspection protection et bien-être	Pac 3 prot. et bien-être	350	5	4	7	cf rapport conformément Déc 2006/778	Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.
ASV	Production primaire	Exploit. Agri. Porcs	Identification	Pac 3 identification	350	1	4	9		Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.

ASV	Production primaire	Exploit. Agri. Poules	Inspection protection et bien-être	Pac 4 prot. et bien-être, identification	7	7	3	1	cf rapport conformément Déc 2006/778	Les exploitations bovines prévues sont contrôlés aussi bien pour le bien-être animale que pour l'identification.	le nombre prévu ne prend ni en compte les contrôles suite à des plaintes, ni les contrôles de suivi
-----	------------------------	-----------------------	---------------------------------------	--	---	---	---	---	--	---	--

ASTA	Production/utilisation Aliments pour animaux	Exploit. Agri.	Audit	Hygiène 183	7	40	40	40	100%	sont considérés comme non-conformes les exploitations où le contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
ASTA	Production/utilisation Aliments pour animaux	Exploit. Agri.	Inspection	Hygiène 183	environ 1900	40	40	60	100%	sont considérés comme non-conformes les exploitations où le contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
ASTA	Production/utilisation Aliments pour animaux	Exploit. Agri.	Suivi	Hygiène 183	environ 1900	2	2	1	100%	sont considérés comme non-conformes les exploitations où le contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
ASTA	Production primaire denrées alimentaires végétales	Exploit. Agri.	Audit	Reg 852/2004	environ 900	20	20	22	100%	sont considérés comme non-conformes les exploitations où le contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
ASTA	Production primaire denrées alimentaires végétales	Exploit. Agri.	Inspection	Reg 852/2004	environ 900	25	20	22	100%	sont considérés comme non-conformes les exploitations où le contrôle a eu comme conséquence une réductions des primes
DPM	Médicaments vétérinaires	Exploit. Agri.	Inspection	Reg d-duc 21.11.1994	1569	10	10	6		
Fabricants et conditionneurs						prévus 2011	prévus	effectués		
ASTA	Fabri. et cond	Fabricant d'aliments pour animaux	Audit	Hygiène 183	5	2	2	2	100%	sont considérés comme non-conformes, les fabricants ayant des procédures grandement défailtantes
ASTA	Fabri. et cond	Fabricant d'aliments pour animaux	Inspection	Hygiène 183	5	8	8	6	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	Fabri. et cond	Fabricant d'aliments pour animaux	Inspection	étiquetage	5	8	8	6	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	Fabri. et cond	Mélangeurs mobiles d'aliments pour animaux	Audit	Hygiène 183	7	1	1	1	100%	sont considérés comme non-conformes, les fabricants ayant des procédures grandement défailtantes
ASTA	Fabri. et cond	Mélangeurs mobiles d'aliments pour animaux	Inspection	Hygiène 183	7	10	10	12	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	Fabri. et cond	Mélangeurs mobiles d'aliments pour animaux	Inspection	étiquetage	7	10	10	13	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	Audit	HACCP	7	7	7	7	100%	
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	inspection	étiquetage	7	7	7	7	100%	
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	inspection	Hygiène 853 Reg (CE)	7	7	7	7	100%	
ASV	Fabri. et cond	Laiteries	inspection	1774/2002	7	7	7	7	100%	

ASV	Fabri. et cond	Etablissements agréés	Audit	HACCP	40	40	38	38	92%	
				Dir (CE) n°2000/13; Reg (CE) n°1760/2000; Reg (CE) n°700/2007						
ASV	Fabri. et cond	Etablissements agréés	inspection		40	40	38	60	100%	
ASV	Fabri. et cond	Etablissements agréés	inspection	Hygiène 853 Reg (CE)	40	40	38	60	91%	Essentiellement des problèmes de rangement
ASV	Fabri. et cond	Etablissements agréés	inspection	1774/2002	40	40	38	60	100%	
SECUALIM	Fabricants et d	Etablissement d'épluchage			3					
SECUALIM	Fabricants et d	Etablissement de transformation (produits végétaux)			2					
SECUALIM	Fabricants et d	Meunerie			5					
SECUALIM	Fabricants et d	Pâtes alimentaires			11					
SECUALIM	Fabricants et d	Produits de torréfaction, noix, café			7					
SECUALIM	Fabricants et d	Huile alimentaire			2					
SECUALIM	Fabricants et d	Boissons non-alcoolisées	FCM		34			1	100%	
			Hygiène de base					3		
SECUALIM	Fabricants et d	Boissons alcoolisées	Hygiène de base		43			1	0%	
						prévus 2011	prévus	effectués		
SECUALIM	Distributeurs et	Autre			83					
SECUALIM	Distributeurs et	Commerce de gros en produits d'origine végétale			6			2	50%	
SECUALIM	Distributeurs et	Commerce de gros en boissons			3					
SECUALIM	Distributeurs et	Commerce de gros en produits biologiques			2					
SECUALIM	Distributeurs et	Commerce de gros en viandes et produits dérivés			1			1	100%	
ASTA	Transporteurs	Transport routier	inspection/prélèvement	Hygiène 183/2005		2	2	1	100%	sont considérés comme non-conformes, les transporteurs présentant des manquements graves
						prévus 2011	prévus	effectués		
SECUALIM	Commerçants	Autre	Hygiène commerce		62				100%	
			Hygiène de base						66%	
SECUALIM	Commerçants	Epicerie	Hygiène de base		238			7	29%	
			Vérification						/	
SECUALIM	Commerçants	Station service	Hygiène de base		242			2	100%	
SECUALIM	Commerçants	Supermarché	Hygiène commerce		196			8	63%	
SECUALIM	Commerçants	Vente à la ferme			1					
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détail fruits et légumes			4					
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détails produits	Hygiène commerce		106			1	0%	
			Hygiène stands					1	100%	
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détail en prod	Hygiène stands		488			3	66%	
			Hygiène de base					5	40%	
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détail en prod	Hygiène de base		111			2	50%	
			Etiquetage					1	/	
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détail en boissons			4					
SECUALIM	Commerçants	Autre			41					
SECUALIM	Commerçants	Boucherie (ambulant)	Hygiène stands mobiles		1			1	100%	
			Hygiène stands mobiles						0%	
SECUALIM	Commerçants	Commerce de détail ambulant			1					
SECUALIM	Commerçants	Boulangerie (ambulant)			1					
SECUALIM	Commerçants	Boulangerie-pâtisserie (ambulant)			2					
SECUALIM	Commerçants	Confiserie (ambulant)			10					
ASTA	Commerçants	Revendeurs d'aliments pour animaux	inspection		25	30	35	26	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	Commerçants	Revendeurs d'aliments pour animaux	étiquetage		25	30	35	26	100%	sont considérés comme non-conformes, les établissements présentant des manquements graves
ASTA	Commerçants	Supermarchés	inspection	Reg (CE) no 509/2006 Reg (CE) 510/2006	196	2 points de vente (16 produits)	2 points de vente (18 produits)	3 points de vente (22 produits contrôlés)	55%	

Prestataires de service				prévus 2011	prévus	effectués			
SECUALIM	Prestataires de	Autre	Hygiène de base	55		16	18%		
SECUALIM	Prestataires de	Restaurant traditionnel	Hygiène de base	818		233	12%		
			Hygiène stands mobiles			1	0%		
			Vérification			1			
SECUALIM	Prestataires de	Restauration rapide	Hygiène de base	367		71	25%		
			Hygiène stands mobiles			2	50%		
SECUALIM	Prestataires de	Autres formes de restauration	Hygiène de base	1544		131	17%		
SECUALIM	Prestataires de	Débits de boisson alcoolique	Hygiène de base	27		12	30%		
SECUALIM	Prestataires de	Débits de boisson non-alcooliques		17		5	0%		
SECUALIM	Prestataires de	Restaurant forain	Hygiène de base	103		8	25%		
			Hygiène stands mobiles			12	66%		
SECUALIM	Prestataires de	(Véhicule ambulant) Take-out	Hygiène stands mobiles	2		1	0%		
SECUALIM	Prestataires de	Autre établissement du secteur de l'HORECA ambulant		21					
SECUALIM	Prestataires de	Autre	Hygiène de base	104		10	90%		
			Labo			1	0%		
SECUALIM	Prestataires de	Bas âge	Hygiène de base	156		18	56%		
SECUALIM	Prestataires de	Secteur personnes âgées	Hygiène de base	118		14	93%		
SECUALIM	Prestataires de	Loisirs	Hygiène de base	13		4	75%		
SECUALIM	Prestataires de	Encadrement	Hygiène de base	8		2	100%		
SECUALIM	Prestataires de	Ecole	Hygiène de base	113		10	50%		
SECUALIM	Prestataires de	Foyer de jour	Hygiène de base	29		4	50%		
SECUALIM	Prestataires de	Foyer scolaire	Hygiène de base	17		1	100%		
SECUALIM	Prestataires de	Maison de relais	Hygiène de base	30		6	50%		
SECUALIM	Prestataires de	Internat		1					
SECUALIM	Prestataires de	Cantine de société, d'entreprise	Hygiène de base	51		2	100%		
SECUALIM	Prestataires de	Biberonnerie		8					
SECUALIM	Prestataires de	Cantine d'Hôpital	Hygiène de base	28		6	100%		
SECUALIM	Prestataires de	Centre pour réfugiés		1					
SECUALIM	Prestataires de	Autre		1					
SECUALIM	Prestataires de	Transport à température ambiante		1					
SECUALIM	Importateurs	Autre		4					
Fabricants vendant				prévus 2011	prévus	effectués			
SECUALIM	Fabrication venant de	Autre		1					
SECUALIM	Fabrication venant de	Boulangerie, pâtisserie		11					
SECUALIM	Fabrication venant de	Biscuiterie, biscotterie production		2					
SECUALIM	Fabrication venant de	Chocolaterie, confiserie production		2					
SECUALIM	Fabrication venant de	Traiteur production		8		1	100%		
SECUALIM	Fabrication venant de	Glaces artisanales		23		1	100%		
SECUALIM	Fabrication venant de	vente à la ferme production		1					
SECUALIM	Fabrication venant de	Autre établissement du secteur des produits alimentaires spécifiques		2		1			
ASV	fabricant vendant	Boucheries/ Poissonneries	Audit	GMP/HACCP	197	197	209	188	64,00%
			inspection	Dir (CE) n°2000/13; Reg (CE) n°1760/2000; Reg (CE) n°700/2007	197	197			
ASV	fabricant vendant	Boucheries/ Poissonneries	inspection	Hygiène 852	197	197	209	188	95,00%
ASV	fabricant vendant	Boucheries/ Poissonneries	inspection	1774/2002	197	197	209	188	98,00%
ASV	fabricant vendant	Boucheries/ Poissonneries	suivi		20	20	11		

Absence de Guides , Formation Personnel, Rangement

	Importateur	PIF				prévus 2011	prévus	effectués	
SECUALIM	Importateurs		Prélèvement	Prélèvement	7				
SECUALIM	Importateurs	Importation de fruits à coque	Prélèvement	Prélèvement	1				
SECUALIM	Importateurs	Importation d'épices, condiments,	Prélèvement	Prélèvement	1				
SECUALIM	Importateurs	Autres	Prélèvement	Prélèvement	1				
ASV	PIF	Importateurs de produits d'origine animale	inspection	Pac 1 PIF	1	60	60	56	98%
ASV	PIF	Importateurs de produits d'origine animale	audit	Pac 2 PIF	1	1	1	1	
ASV	PIF	Importateurs d'animaux vivants	inspection	Pac 1 PIF	1	imprévisible, dépend selon le nombre des importations	imprévisible, dépend selon le nombre des importations	19	100%
ASV	PIF	Importateurs d'animaux vivants	inspection	Pac 1 PIF	1	imprévisible, dépend selon le nombre des importations	imprévisible, dépend selon le nombre des importations	650	100%
ASV	PIF	Importateurs d'animaux vivants	audit	Pac 3 PIF	1	1	1	1	

prises de sang effectuées sur des chevaux importés

650 lots d'animaux vivants contrôlés

*** Les données marquées *** ne sont probablement pas correctes. Le service SECUALIM a commencé en 2009 à enregistrer les établissements alimentaires. Une base de données